

Brève étude sur l'éditorial du numéro 59 du Sel de la Terre intitulé "Une hiérarchie pour deux Églises".

Notation :

Par commodité, nous avons adopté la notation suivante :

SdT 21, p. 3-14, n.7 signifie *Sel de la Terre*, numéro 21, pages 3 à 14, note de bas de page numéro 7.

Introduction :

Dans le numéro 59 (Hiver 2006-2007) de leur revue *Le Sel de la terre*, les Dominicains d'Avrillé publiaient deux éditoriaux intitulés respectivement "*Quand le loup cherche à se cacher*" (SdT 59, p. 1-2) et "*Une hiérarchie pour deux Églises*" (SdT 59, p. 3-8). Les deux éditoriaux sont agrémentés d'une annexe (SdT 59, p. 9-14). Le deuxième éditorial fut repris partiellement sur le site Internet *DICI* de la FSSPX. Lors du 8ème congrès théologique de *Si Si No No* qui se déroula à Paris du 2 au 4 janvier 2009, l'abbé Lorans (responsable du site Internet *DICI*) donna une conférence intitulée "*Un Pape pour deux Églises*". En février 2009, dans le bulletin *Le Sainte Anne* du prieuré de Lanvallay (FSSPX), l'abbé Pierre Barrère intitula "*Un pape pour deux Églises ?*" le dernier paragraphe de son éditorial. C'est ce même texte qui servit également d'éditorial pour le mois de février au site Internet officiel du district de France de la FSSPX, *La Porte Latine*. Enfin, dans le numéro 115 (janvier-février 2009) de *Nouvelles de Chrétienté*, on trouve un texte de l'abbé Lorans intitulé "*Un pape pour deux Églises ?*".

Le thème d'une hiérarchie ou d'un pape pour deux Églises, développé originellement par Avrillé, a fait des émules et semble être devenu un des thèmes favoris de certains clercs de la FSSPX à l'heure des tractations avec les autorités conciliaires. Le but de tous ces articles est d'affirmer que Ratzinger, quoique imbu des erreurs et hérésies conciliaires, est tout de même le chef de l'Église catholique.

Pour cela, étudions quelques instants le deuxième éditorial du numéro 59 du *Sel de la terre*.

Une série d'articles déjà parus sur le même thème.

Après avoir rappelé que Mgr Benelli fut le premier à employer l'expression "église conciliaire", l'éditorialiste du *Sel de la terre* fait référence, dans une note en bas de page (SdT 59, p. 3, n. 7), à une série d'articles parus dans cette revue au sujet de l'église conciliaire.

a) Le premier de ces articles fut publié dans le premier numéro de la revue en question. Il fut rédigé par le R.P. Pierre-Marie sous le titre "Écclésiologie comparée". Dans cet article, le R.P. Pierre-Marie se donne pour but de "*comparer entre eux les principaux traits de ces trois Églises : l'Église catholique, l'Église conciliaire et la Contre-Église.*" (SdT 1, p. 25). Auparavant, il avait rappelé l'enseignement du Pape Léon XIII dans son encyclique *Humanus Genus* contre la Franc-Maçonnerie, à savoir "... *le genre humain... s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu,*

l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Église de Jésus-Christ... Le second est le royaume de Satan." (SdT 1, p. 25). Sachant donc qu'il y a seulement deux camps (deux cités pour saint Augustin ou deux étendards pour saint Ignace de Loyola dans le texte des Exercices que lui a révélés la Sainte Vierge), on s'attend alors logiquement à ce que le R.P. Pierre-Marie classe ce qu'il nomme l'Église conciliaire dans un de ses deux camps. Il n'en sera rien. Jamais il n'écrira clairement que l'église conciliaire ne peut être l'Église catholique. Il se contentera, dans sa conclusion, d'affirmer que *"la nouvelle ecclésiologie [Nda : celle de l'Église Conciliaire] est une transition entre l'Église catholique et la Contre-Église"*. (SdT 1, p. 37). Cela est d'autant plus fort que l'auteur aura auparavant conclu que l'église conciliaire ne possédait aucune des quatre notes de l'Église catholique. Il rappelle que les notes de l'Église sont *"des propriétés de l'Église qui la font connaître et qui permettent de la distinguer facilement des fausses églises."* (SdT 1, p. 26). Puis, il conclut successivement à propos de l'église conciliaire que :

- *"sa note principale, qui manifeste sa cause formelle ou son essence, et qui remplace la note d'unité, c'est l'œcuménisme"*.
- *"la note de catholicité disparaît à son tour ; elle est remplacée par la croyance, ..."*
- *"la note d'apostolicité est remplacée par la note conciliaire ..."*
- *"la note de sainteté est remplacée par celle d'humanisme"*. (SdT 1, p. 32)

Ne pas avoir donc écrit, même si l'auteur le sous-entend parfois (par exemple : *"L'Église conciliaire, faible construction des hommes, s'effondrera."* (SdT 1, p. 37) que l'église conciliaire n'est pas l'Église catholique, car ne possédant tout simplement pas les quatre notes de la seule et véritable Église, est pour le moins surprenant.

Soulignons également ces trois passages :

- *"Mais l'Église est aussi une société, fondée et instituée par Jésus-Christ. "Car la nature de la Loi de l'Évangile n'est pas que les vrais adorateurs adorent chacun séparément le Père en esprit et en vérité, sans aucun lien social, mais notre Rédempteur a voulu que sa religion fût si intimement unie à la société qu'il instituait, qu'elle demeurerait complètement mêlée et, pour ainsi dire, prise en elle, et qu'il n'y aurait aucune religion du Christ hors d'elle" (schéma de Vatican I, chapitre 2)." (SdT 1, p. 26)*
- *"Enfin, par rapport à l'État, on attribue à l'Église deux propriétés principales : 1) elle est une société parfaite, c'est-à-dire qu'elle possède de droit tous les moyens nécessaires à sa fin. 2) elle est suprême, c'est-à-dire qu'elle a une certaine prééminence sur l'État, car sa fin est plus haute. "Si quelqu'un dit que l'Église n'est pas une société parfaite, mais un simple groupement ; ou bien qu'elle se trouve incluse dans la société civile ou dans l'État au point d'être soumise au pouvoir séculier, qu'il soit anathème." (SdT 1, p. 29)*
- *"Vis-à-vis de l'État, l'Église [conciliaire] ne réclame plus d'être une société parfaite et suprême ; tout ce qu'elle réclame c'est la liberté religieuse, non pas pour les seuls catholiques, mais bien pour tous les croyants. "Que demande-t-elle de vous, cette Église, après deux mille ans bientôt de vicissitudes de toutes sortes dans ses relations avec vous, les puissances de la terre, que vous demande-t-elle aujourd'hui ? Elle vous l'a dit dans un des textes majeurs de ce Concile : elle ne vous demande que la liberté." (Message du Concile aux Gouvernements" (SdT 1, p. 33)*

b) Le second article fut également publié dans le numéro 1 du *Sel de la terre* aux pages 114 à 117. Il consiste en une critique d'un éditorial de Jean Madiran publié dans la revue *Itinéraires* en 1991. L'auteur précise : *"Une bonne critique de cet éditorial est déjà parue dans "Controverses" (n°37 et n°40), sous la plume de monsieur l'abbé Simoulin. Si nous nous*

permettons quelques considérations supplémentaires, c'est pour compléter l'article sur "L'ecclésiologie comparée" qu'on peut trouver dans ce n° du "Sel de la terre". (SdT 1, p. 114). Pour cela, l'auteur comparera un article de Jean Madiran publié en 1976 avec celui de 1991 afin d'illustrer l'évolution (dans le mauvais sens) de la pensée de Madiran. Nous reviendrons longuement sur l'article de Madiran de 1976, car c'est ce même article qui est cité dans le second éditorial du numéro 59 du *Sel de la terre*. Soulignons simplement que l'auteur précise qu'il est possible d'appartenir simultanément aux deux Églises : *"Nous devons préciser, pour répondre à ce que Madiran écrit en 1991 : les deux Églises sont deux sociétés, aucune des deux ne peut prétendre être une substance. Et même si ces deux sociétés s'opposent l'une à l'autre, il est possible d'appartenir simultanément à l'une et à l'autre."* (SdT 1, p. 117). Nous n'en dirons pas plus pour le moment...

c) La troisième référence du *Sel de la terre* est en réalité une simple critique d'un article d'Yves Chiron paru dans *Présent*. Cette critique tient sur une page dans le numéro 34 du *Sel de la terre*. (SdT 34, p. 248). L'auteur de la critique cite Jean Madiran, reprenant l'article de 1976 d'*Itinéraires* mentionné au précédent paragraphe de cette présente étude.

d) La quatrième et dernière référence est tirée du numéro 45 du *Sel de la terre* aux pages 36 à 41. Ces pages correspondent à la troisième partie d'un éditorial intitulé *"Lettres de l'abbé Berto : suites..."* Cette troisième partie est elle-même intitulée : *"Jean Madiran et l'Église conciliaire"*. Là encore, nous avons un extrait de l'article de 1976 de Jean Madiran, suivi d'un copié-collé d'extraits des pages 114 à 117 du numéro 1 du *Sel de la terre*. Rien de nouveau, donc. L'auteur de l'éditorial en question confirme la pensée de cette revue : *"Il faut donc se garder de la hiérarchie contaminée. S'en garder non en tant que hiérarchie catholique, c'est-à-dire en tant qu'elle est simultanément hiérarchie d'une nouvelle Église conciliaire. On ne voit pas trop ce qui, là-dedans, pose difficulté."* (SdT 45, p. 41)

Le second éditorial du numéro 59

Revenons maintenant à l'article qui nous intéresse, à savoir le second éditorial du numéro 59 du *Sel de la terre*. Après, donc, avoir précisé que *"De cette Église conciliaire, nous avons souvent parlé dans le Sel de la terre"*, l'auteur précise : *"Mais il n'est pas inutile de revenir sur le sujet, tant il est important"*. Puis, il pose la question formant la trame de son article : *"La question que nous voudrions aborder plus particulièrement ici est la suivante : l'Église catholique et l'Église conciliaire ont-elles une même hiérarchie ?"*. Comme nous l'avons vu, le SdT a déjà répondu par l'affirmative à cette question dans son numéro 45. Par conséquent, on fait du neuf avec du vieux. Néanmoins, il est intéressant de constater que le numéro 45 date de l'été 2003, alors que le numéro 59 date de l'hiver 2006-2007. Entre ces deux dates, deux faits majeurs sont à signaler : premièrement la mort, de Wojtyla-Jean-Paul II et l'élection de son successeur, Ratzinger-Benoît XVI ; deuxièmement, la publication de l'étude sur l'invalidité du rite montinien des sacres épiscopaux publié par le comité Rore-Sanctifica. L'éditorial du numéro 59 du *Sel de la terre* n'apporte aucun élément nouveau (si ce n'est une citation du Père Meinvielle fallacieusement employée – nous y reviendrons) . Il semble n'avoir été publié que pour confirmer Ratzinger-Benoît XVI comme pasteur légitime de l'Église catholique et pour tenir les évêques conciliaires comme valablement évêques et véritables successeurs des Apôtres.

Des définitions et des omissions étonnantes

L'auteur va ensuite s'essayer de définir les deux Églises en question. De manière étonnante, il ne va pas utiliser les quatre notes de l'Église : *"Tâchons de définir autant que nous le pouvons, les deux Églises en question. Nous le ferons selon les quatre causes que distingue généralement la philosophie scolastique. Une société est un être moral : c'est une union de personnes recherchant un même but (un même bien commun)."* (SdT 59, p. 3). Puis il distingue la cause matérielle, la cause efficiente, la cause finale et la cause formelle. Il va définir l'Église catholique de la manière suivante :

"Nous pouvons définir l'Église catholique comme la société des baptisés qui cherchent à sauver leurs âmes en professant la foi catholique, en pratiquant le même culte catholique, et en obéissant aux mêmes pasteurs, successeurs des Apôtres." (SdT 59, p. 5)

Puis, il va définir l'église conciliaire :

"Quant à l'«Église conciliaire», elle est la société des baptisés qui se soumettent aux directives du pape et des évêques actuels, dans leur volonté de promouvoir l'œcuménisme conciliaire, et qui, par conséquent, admettent tout l'enseignement du Concile, pratiquent la liturgie nouvelle et se soumettent au nouveau droit canon." (SdT 59, p. 5)

Voici la définition de l'Église que donne saint Pie X dans son catéchisme : *"L'Église catholique est la société ou la réunion de tous les baptisés qui, vivant sur la terre, professent la même foi et la même loi de Jésus-Christ, participent aux mêmes sacrements et obéissent aux pasteurs légitimes, principalement au Pontife Romain."* Au premier abord, on peut se demander pourquoi l'auteur du *Sel de la Terre* donne sa propre définition de l'Église catholique, alors qu'il lui suffirait d'aller puiser à des sources sûres, tels les catéchismes de Trente et de saint Pie X. Ne serait-ce pas pour faire passer sous le boisseau l'adjectif *"légitimes"* ?

Soulignons que l'auteur s'abstient de rappeler que l'église conciliaire ne possède aucune des quatre notes de la véritable Église. Il ne rappelle pas non plus que contrairement à l'Église catholique, l'église conciliaire refuse d'être une société parfaite vis-à-vis de l'État. Si le lecteur ne possède pas l'article du numéro 1 du *Sel de la terre*, il ignorera tout cela.

Reprenons la définition de l'église conciliaire que donne l'auteur, et amusons-nous à y ajouter quelques mots (entre crochets) :

"Quant à l'«Église conciliaire», elle est la société des baptisés qui se soumettent aux directives du pape et des évêques actuels [ce que sont tenus de faire tous les catholiques], dans leur volonté de promouvoir l'œcuménisme conciliaire, et qui, par conséquent, admettent tout l'enseignement du Concile [dont tous les décrets ont été promulgués par le "pape" Paul VI], pratiquent la liturgie nouvelle [promulguée par le "pape" Paul VI] et se soumettent au nouveau droit canon [promulgué par le "pape" Jean-Paul II]."

Si Paul VI et Jean-Paul II étaient des pasteurs "légitimes", quel inconvénient y-aurait-il à suivre les directives du Concile Vatican II, à pratiquer la nouvelle liturgie et à se soumettre au nouveau droit canon ? Que l'on nous démontre qu'une seule fois dans l'histoire de l'Église, des fidèles véritablement catholiques aient refusé un texte d'un Concile ratifié par un pape ou une réforme liturgique promulguée par un pape ?

Ces deux définitions étant données, l'auteur va poser la question à laquelle il est censé répondre à travers son article : *"Dans ces conditions, est-il possible qu'une même hiérarchie puisse diriger ces deux sociétés ?"* (SdT 59, p. 5)

Trois objections

Il va ensuite poser trois objections que nous reproduisons intégralement :

”- *Première objection* : Il n'est pas possible qu'une même hiérarchie dirige deux Églises. Imagine-t-on qu'un même patriarche puisse diriger les coptes catholiques et les coptes orthodoxes ? Il est donc impensable d'imaginer une hiérarchie commune à l'Église catholique et à l'Église conciliaire.

- *Deuxième objection* : De fait, il n'y a pas une hiérarchie, mais deux. Il y a d'un côté les évêques conciliaires, qui dirigent l'Église conciliaire, et de l'autre les évêques de la Tradition, qui dirigent la Tradition, c'est-à-dire l'Église catholique.

- *Troisième objection* : Ne voyez-vous pas que la hiérarchie de l'Église conciliaire est une pseudo-hiérarchie ? Le pape n'est pas pape, puisqu'il n'est pas catholique ; quant aux évêques, ils ne sont pas évêques, puisque le nouveau rite de consécration des évêques n'est pas valide.” (SdT 59, p. 5)

Ensuite, suivant le principe de la scolastique, l'auteur va aborder l'argument d'autorité. L'auteur commence par préciser : *”Nous ne sommes pas les premiers à affirmer que les deux Églises ont la même hiérarchie. On retrouve cette affirmation chez la plupart de ceux qui ont abordé la question avant nous.”* (SdT 59, p. 5) Puis l'auteur de citer Jean Madiran, Gustavo Corçaõ et l'abbé Julio Meinvielle.

a) Jean Madiran

Tout d'abord, nous avons la surprise de voir figurer Jean Madiran parmi les auteurs censés incarner ”l'argument d'autorité”. N'était-ce pas *Le Sel de la terre* qui, dans son premier numéro, se disait *”frappé de l'évolution de la pensée du chroniqueur.”* ? (SdT 1, p. 115)

Voici le passage de Jean Madiran cité par l'auteur :

”Qu'il y ait présentement deux Églises, avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi.

Gustave Corçaõ, dans la revue Itinéraires de novembre 1974, puis le P. Bruckberger, dans L'Aurore du 18 mars 1976, l'ont publiquement remarqué : la crise religieuse n'est plus comme au XVIe siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire [...]. ” (SdT 59, p. 5-6)

Le Sel de la terre précise en note à propos de cet article : *” Jean Madiran, éditorial du Supplément-Voltigeur n° 39 (juin 1976) de la revue Itinéraires. Le texte est reproduit dans le n° spécial hors-série d'Itinéraires d'avril 1977 : «La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre», p. 113-115.”* (SdT 59, p. 5, n. x)

Notons tout d'abord que l'auteur omet des crochets dans sa citation, laissant croire que cette citation de Jean Madiran serait d'un seul bloc. Ensuite, l'auteur met des crochets, mais justement là où il n'y aurait jamais dû en avoir. Voici la citation de Jean Madiran telle que l'auteur aurait dû la citer. Nous soulignons en rouge les différences :

”Qu'il y ait présentement deux Églises, avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi.

[...]

Gustave Corçaô, dans la revue Itinéraires de novembre 1974, puis le P. Bruckberger, dans L'Aurore du 18 mars 1976, l'ont publiquement remarqué : la crise religieuse n'est plus comme au XVIe siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire.

Mais l'appartenance simultanée à deux Églises aussi contraires est impossible ; et par définition. Il va y avoir, si Paul VI ne se dégage pas, un inévitable choc en retour. ”

Ces deux dernières phrases concluaient l'article de Jean Madiran. Comme nous l'avons signalé, *le Sel de la terre* avait déjà cité ce passage de Jean Madiran dans ses numéros 1, 34 et 45. A chaque fois, les deux phrases soulignées en rouge ci-dessus étaient omises. Il est aisé de voir pourquoi. Ces deux phrases de Madiran infirment totalement la thèse du *Sel de la terre*, à savoir que le pape pourrait appartenir simultanément aux deux Églises. Pour Madiran, une telle thèse est impossible. Nous sommes donc forcés de constater la malhonnêteté de cette revue qui, dès son tout premier numéro, citait déjà frauduleusement Jean Madiran en pratiquant l'omission volontaire de deux phrases capitales. Ajoutons que dans l'annexe des deux éditoriaux du numéro 59 du *Sel de la terre*, de longs passages de l'article de Madiran sont recopiés, les deux dernières phrases étant bien entendu censurées.

Après avoir fait ce triste constat, il est ”amusant” de relire le premier éditorial du numéro 59 du *Sel de la terre*. Comme nous l'avons déjà signalé dans notre introduction, ce premier éditorial s'intitule *”Quand le loup cherche à se cacher”*. Les dominicains dénoncent ici la censure par le Vatican d'une phrase d'un texte de Mgr Lefebvre : *”Il s'agit d'un texte que Mgr Lefebvre a remis au secrétariat du Concile le 9 septembre 1965 sur le fameux «Schéma 13» (qui allait devenir la constitution Gaudium et Spes). Ce texte de Mgr Lefebvre n'a pas été lu dans l'aula, mais il appartient quand même aux interventions officielles faites au Concile et il a été publié dans les Actes. Toutefois, **on a supprimé habilement la dernière phrase.**”* (SdT 59, p. 1) Plus loin, l'auteur ajoute : *”Visiblement cette phrase gêne. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi : le diable, pour agir, a besoin de dissimuler sa présence.”* (SdT 59, p. 1) Ensuite, l'auteur ajoute : *”Ce n'est pas le premier «arrangement» que la Rome conciliaire se permet avec les textes. [...] Autre manière de «s'arranger» avec la vérité : l'occulter. La Rome conciliaire est passée maîtresse dans cette méthode : [...]”* (SdT 59, p. 2) Puis, l'auteur conclut ainsi : *”**Cet esprit de mensonge, pour appeler les choses par leur nom, empêche la confiance. On comprend dès lors la prudence de Mgr Fellay qui demande des «préalables» à toute discussion avec Rome, afin de rétablir la confiance perdue.**”* (SdT 59, p. 2)

Il est donc cocasse de constater que la revue *Le Sel de la terre*, emploie en page 6 les mêmes méthodes de bandit qu'elle dénonçait elle-même aux pages 1 et 2. C'est une revue de bandits dénonçant d'autres bandits. Appelons également, nous aussi, les choses par leur nom : la revue *Le Sel de la terre* est imprégnée de cet esprit de mensonge.

b) Gustave Corçaô

Le Sel de la terre cite avec fidélité Gustave Corçaô, qui a effectivement écrit qu'il y avait *”deux Eglises avec un seul pape”*.

c) Abbé Meinvielle

Enfin, l'auteur cite une partie de la conclusion du livre de l'abbé Meinvielle " *De la Cabale au progressisme.*" Nous reproduisons cette citation, tout en soulignant en rouge quelques passages :

*"Un même pape présiderait les deux Églises, qui apparemment et extérieurement ne seraient qu'une. Le pape, par ses attitudes ambiguës, contribuerait à maintenir l'équivoque : **d'une part, en professant une doctrine irréprochable**, il serait la tête de l'Église des promesses ; **d'autre part, en produisant des faits équivoques et même répréhensibles**, il apparaîtrait comme un animateur de la subversion et un soutien de l'Église gnostique de la publicité. L'ecclésiologie n'a pas suffisamment étudié **la possibilité d'une hypothèse** comme celle que nous proposons ici. Mais, si l'on y réfléchit, la promesse d'assistance à l'Église se réduit à une assistance qui empêche l'erreur de s'introduire sur la Chaire Romaine et dans l'Église même, et qui en outre empêche l'Église de disparaître ou d'être détruite par ses ennemis."* (SdT 59, p. 6)

L'auteur affirme se servir de la deuxième édition en langue espagnole du livre de l'abbé Meinvielle. Cette deuxième édition date de 1994. La première datait de 1970, ainsi que le signale Raúl Sánchez Abelenda dans l'introduction de cette deuxième édition.

Dans l'annexe, l'auteur déclare : " *Le père Meinvielle, en 1970, parlait d'Église de la publicité pour désigner ce que nous nommons l'Église conciliaire ; mais il décrit bien la situation actuelle, d'une même hiérarchie gouvernant deux Églises.*" (SdT 59, p. 14)

Or, contrairement à ce qu'affirme l'auteur, l'abbé Meinvielle ne décrit pas "bien" la situation actuelle. En effet, l'hypothèse (comme le souligne lui-même l'abbé Meinvielle) de ce prêtre suppose un pape " *professant une doctrine irréprochable*". L'abbé Meinvielle l'affirme même une deuxième fois : " *Il peut y avoir deux Églises, l'une de la publicité, Église magnifiée dans la propagande, avec des évêques, des prêtres et des théologiens «publicisés», et même avec un pontife aux attitudes ambiguës ; l'autre, Église du silence, **avec un pape fidèle à Jésus-Christ dans son enseignement** et avec quelques prêtres, évêques et fidèles qui lui soient attachés, éparpillés comme «pusillus grex» par toute la terre.*" (SdT 59, p. 14)

Or, que fait *Le Sel de la terre* dans chacun de ses numéros si ce n'est dénoncer les doctrines hétérodoxes des "papes" conciliaires ?

Par exemple, dans le numéro 59, quelques pages après l'éditorial qui nous intéresse, on trouve une étude du Fr. Emmanuel-Marie O.P. sur le nouveau Notre Père. Dans son introduction, le Fr. Emmanuel-Marie écrit : " *Il y a quarante ans, en 1966, paraissait la nouvelle traduction du Notre Père en langue française. Le texte en avait été ratifié par le Siège apostolique le 20 décembre 1965, et il fut mis en application à la Vigile pascale de 1966. Depuis, il sévit dans toutes les paroisses et les lieux de culte de langue française. Il a totalement supplanté, même dans la prière privée, l'ancienne formulation. Les milieux catholiques traditionnels sont les seuls à l'avoir refusé*" (SdT 59, p. 32). Puis, il annonce tout de go que : " *Ce nouveau Notre Père est une traduction oecuménique.*" (SdT 59, p. 32)

À la traduction traditionnelle "Ne nous laissez pas succomber à la tentation" fut substituée la traduction oecuménique "Ne nous soumettons pas à la tentation". Voici la conclusion du Fr. Emmanuel-Marie sur ce changement : " *À l'encontre de cette formule pleinement catholique et philologiquement irréprochable, la traduction du nouveau Notre Père – "Ne nous soumettons pas à la tentation" – est infidèle et gravement déficiente : elle attribue à Dieu une causalité positive dans la tentation elle-même et non pas seulement dans la résistance à la tentation, ce*

qui est exactement l'erreur de Calvin. Gardons-nous de consentir à une telle vilenie !" (SdT 59, p. 52-53)

Paul VI, Jean-Paul Ier, Jean-Paul II et Benoît XVI ont continuellement employé la nouvelle traduction. Or, comme le rappelle le catéchisme du Concile de Trente à propos du Notre Père, *"cette formule de prière chrétienne nous vient de Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même."*

A qui fera-t-on croire que l'hypothèse du Père Meinvielle qui supposait un pape *"professant une doctrine irréprochable"* se trouve vérifiée chez les "papes" conciliaires ? A qui fera-t-on croire que les "papes" conciliaires sont *"fidèles à Jésus-Christ dans son enseignement"*, alors qu'ils ont trafiqué une prière qui *"nous vient de Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même"*, puis l'ont ensuite imposée ?

Une fois encore, nous ne pouvons que constater l'emploi abusif d'une citation par l'auteur du *Sel de la terre* afin d'imposer coûte que coûte aux lecteurs le sophisme selon lequel il y aurait un même pape pour deux Églises.

Les réponses aux trois objections

a) réponse à la première objection

"L'erreur de la première objection est d'imaginer l'Église conciliaire comme une société qui impose formellement le schisme ou l'hérésie, telle une Église orthodoxe ou une communion protestante. Si j'adhère à l'Église anglicane, par exemple, je suis formellement schismatique, voire hérétique, et je ne fais donc plus partie de l'Église catholique.

Mais je peux être conciliaire – c'est-à-dire, pour simplifier, oecuméniste – tout en gardant la foi catholique. Sans doute, je mets ma foi, et celle des autres, en danger. Mais je n'abjure pas aussitôt.

Voilà pourquoi les membres de la hiérarchie, du moment qu'ils ne portent pas leurs erreurs au point de renier la foi catholique, restent membres de la hiérarchie catholique, même quand ils sont conciliaires.

Ce que nous concèderons à l'objectant, c'est que les évêques de la Tradition ne font pas partie de l'Église conciliaire." (SdT 59, p. 7)

Pourtant, le R.P. Pierre-Marie, dans le numéro 1 du *Sel de la terre*, nous a démontré que l'Église conciliaire ne possède aucune des quatre notes de l'Église catholique. Voici ce qu'il écrivait à propos du remplacement de la note d'unité par l'oecuménisme : *"Sa note principale [de l'Église conciliaire], qui manifeste sa cause formelle ou son essence, et qui remplace la note d'unité, c'est l'œcuménisme. L'unité de foi, de culte et de soumission est remplacée par une communion dans le sentiment religieux à travers des liturgies et des cultes adaptés aux sensibilités de chacun "*. (SdT 1, p. 32)

Par conséquent, si l'Église conciliaire n'a aucune des quatre notes de la véritable Église, elle a le même statut que les Églises anglicane ou luthérienne, à savoir qu'elle est schismatique et hérétique.

Or, comme l'écrit fort justement Mgr Gaume dans son oeuvre magistrale qu'est le *"Traité du Saint-Esprit"* : *"On le voit, **comme il n'y a pas trois esprits, il n'y a pas trois cités, il n'y en a que deux** ; et ces deux cités embrassent le monde inférieur et le monde supérieur, le temps et l'éternité. De là, pour chaque créature intelligente, ange ou homme, **l'impitoyable alternative d'appartenir à l'une ou à l'autre, en deçà et au delà du tombeau.**"* (Tome 1, page 90)

Mgr Gaume ajoute en note de bas de page : *"Quisque enim aut Spiritu Sancto plenus est, aut Spiritu immundo; neque utrumque horum caveri potest, quin alterum accidere necesse sit.*

Constit. Apostol., lib. IV,C. XXVI. De là, le mot de saint Hilaire : "**Où n'est pas le Saint-Esprit, là est le diable**. Ubi non est Spiritus Dei, ibi Diabolus". (Tome 1, page 90, note 2)

Le Saint-Esprit peut-il être dans une Église ne possédant pas les quatre notes ? Evidemment, non !

b) réponse à la deuxième objection

"Contrairement à ce que déclare la deuxième objection, les évêques conciliaires et les évêques de la Tradition ne constituent pas deux hiérarchies.

Mgr Lefebvre, en sacrant quatre évêques le 30 juin 1988, a bien protesté contre l'idée d'établir une autre hiérarchie. Il n'y a qu'une hiérarchie, ayant à sa tête le pape et sous lui tous les évêques catholiques (y compris ceux de la Tradition¹).

Lorsqu'un prêtre de la Tradition célèbre la sainte messe, il nomme au canon les membres de la hiérarchie : le pape et l'évêque du lieu.

Ce qui donne une apparence de vérité à l'objection, c'est que le pape et les évêques actuels, le plus souvent, agissent en tant que représentants de l'Église conciliaire : en cette qualité - quand ils promeuvent les nouveaux sacrements, le nouveau catéchisme, etc. - les bons catholiques, avec raison, ne leur obéissent pas." (SdT 59, p. 7-8)

Ce paragraphe est dramatique, à l'époque où les "quatre évêques" se sont engagés dans des discussions doctrinales avec les chefs de l'Église conciliaire. Comment passer ici sous silence la curieuse notion qu'ont les dominicains d'Avrillé et ceux qui composent "la Tradition" en général de l'obéissance envers une autorité légitime ?

L'auteur souligne que "*les bons catholiques, avec raison, ne leur obéissent pas*". Ainsi, en toute logique, ceux qui obéissent aux autorités conciliaires sont de "mauvais catholiques". Or voici ce que nous enseigne *le Catéchisme du Concile de Trente* : "*L'Église militante renferme deux sortes de personnes, les bons et les méchants. Les méchants participent aux mêmes sacrements et professent la même Foi que les bons; mais ils diffèrent d'eux par la conduite et les moeurs*". Or, justement, l'auteur nous énonce que les "bons" catholiques (de Tradition) sont à distinguer des "mauvais" catholiques (conciliaires) par leur refus de recevoir les sacrements conciliaires, d'assister à la messe conciliaire, d'utiliser le catéchisme conciliaire, de réciter le Notre Père conciliaire, etc. Cependant, *le Catéchisme du Concile de Trente* nous dit que bons et méchants catholiques "*participent aux mêmes sacrements et professent la même Foi*". Par conséquent, l'auteur démontre – à son insu – que les "bons" catholiques (de Tradition) et les "mauvais" catholiques (conciliaires) ne participant pas aux mêmes sacrements et ne professant pas la même foi, donc qu'ils ne peuvent être membres de la même Église Catholique.

Le Catéchisme du Concile de Trente nous enseigne par ailleurs que "*les méchants ne sont dans l'Église que comme la paille confondue dans l'aire avec le bon grain, ou comme des membres morts sur un corps vivant*". Les méchants sont des damnés en puissance. Par conséquent, selon l'auteur, ceux qui obéiraient aux autorités conciliaires seraient des damnés en puissance. À moins que l'auteur soit en mesure de prouver que l'on peut obéir en tout aux autorités conciliaires et se sauver. Dans ce cas-là, à quoi bon le combat de la Tradition ?

¹ Les évêques de la Tradition n'ont pas de juridiction ordinaire, mais ils font partie de la hiérarchie en tant qu'ils ont le caractère épiscopal et qu'ils exercent leur fonction - par exemple, conférer les sacrements de l'ordre et de la confirmation - en vertu d'une juridiction extraordinaire, pour le salut des âmes.

c) réponse à la troisième objection

”Quant à la troisième objection, elle repose sur des affirmations gratuites, comme nous l'avons plusieurs fois expliqué dans cette revue. Personne n'a jamais apporté de preuve décisive que le pape ne soit pas pape, ni que les évêques actuels soient sacrés avec un rite invalide. Il faut donc, à défaut de preuve contraire, les tenir pour les représentants de la hiérarchie, tout en leur résistant quand ils utilisent leur situation pour imposer les erreurs conciliaires.” (SdT 59, p. 7-8)

Malheureusement, cette affirmation est dénuée de tout bon sens. Ce sont, au contraire, les dominicains d'Avrillé, et principalement le R.P. Pierre-Marie (que l'on retrouve dans tous les mauvais coups), qui, depuis quelques années, s'ingénient aussi vainement qu'obstinément, par des études erronées, à justifier la validité du rite montinien des sacres épiscopaux.

Conclusion :

Nous avons démontré certains des procédés malhonnêtes utilisés par *Le Sel de la terre* :

- troncation des citations ;
- détournement du sens des citations ;
- refus de conclure sur des questions de foi essentielles ;
- etc.

Le tout a pour but de faire croire au lecteur que le pape conciliaire et les évêques conciliaires sont également le pape et les évêques de l'Église Catholique. En somme, on accomplit là le plan de la Haute-Vente : *”Vous voulez établir le règne des élus sur le trône de la prostituée de Babylone, que le Clergé marche sous votre étendard en croyant toujours marcher sous la bannière des Clefs apostoliques.”* (Crétineau-Joly, *L'Église romaine en face de la Révolution*, Tome II, page 89)

Cette revue n'est pas du camp de la vérité. Elle est dangereuse et fait perdre la foi en la véritable Église. Si elle ne se ressaisit pas – ce que nous souhaitons évidemment pour le salut des âmes –, elle finira tôt au tard par rejoindre les rangs de *La Nef* ou de *Catholica*.

En annexe, nous ajoutons deux textes :

- le premier, du R.P. Vinson qui, en quelques lignes, met les choses au point mieux que nous n'avons pu le faire, sur le sophisme ”une hiérarchie pour deux Églises”;
- le second, de Mgr Gaume, tiré de son livre *Le Traité du Saint Esprit*. En quelques pages, Mgr Gaume nous décrit les deux cités (et non pas trois) et l'appartenance nécessaire de l'homme à l'une ou à l'autre (et non les deux à la fois).

Annexe 1

Article du Père Vinson, *Simple Lettre n° 109*. Mars-Avril 1998

Article que beaucoup d'amis m'ont demandé de reprendre :

IL Y A DEUX ÉGLISES

"Il y a deux Églises sous Paul VI. Ne pas voir qu'elles sont deux, ou ne pas voir qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, ou ne pas voir que Paul VI jusqu'ici préside à l'une et à l'autre, c'est de l'aveuglement, et dans certains cas, peut-être un aveuglement invincible. Mais, l'ayant vu, ne pas le dire serait apporter la complicité de son silence à une anomalie monstrueuse..."

MAIS L'APPARTENANCE SIMULTANÉE A DEUX ÉGLISES AUSSI CONTRAIRES EST IMPOSSIBLE, FÛT-CE COMME PAPE; ET PAR DÉFINITION. Il va y avoir, si Paul VI ne se dégage pas, un inévitable choc en retour."

Ces lignes, écrites en juin 1976, ne sont pas encore entrées dans l'esprit et dans la vie de nombreux catholiques, même traditionalistes.

Il y a une église conciliaire et il y a toujours l'Église catholique. Lors de la disparition de la vraie messe, dite de Saint Pie V, il est regrettable que les groupes qui se sont formés en de multiples villes et régions se soient appelés Cercle Saint Pie V ou Saint Pie X, chapelles traditionalistes. En réalité, ces groupes rejettent l'église conciliaire et voulaient continuer l'Église catholique.

Et Mgr Lefebvre écrivait en 1976, dans "J'accuse le Concile" : "De cette église conciliaire, nous ne voulons pas en faire partie... Cette église conciliaire n'est pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, prêtres et fidèles adhèrent à cette nouvelle église, ils se séparent de l'Église Catholique."

"L'appartenance simultanée à deux églises aussi contraires est impossible", écrit Madiran, comme, au XVII^e siècle, il était impossible d'appartenir à la partie de la chrétienté qui était restée catholique (avec beaucoup d'évêques, les papes d'alors, et le Concile de Trente) et en même temps d'appartenir à l'église protestante.

Oui, appartenir à deux églises aussi contraires que l'Église Catholique et l'église conciliaire est impossible. Et Madiran ajoute "FÛT-CE COMME PAPE ET PAR DÉFINITION". Le cardinal Karol Wojtila est bien le "pape" de l'église conciliaire. Il ne peut pas être le vrai pape de l'Église catholique.

S'il est vrai que l'église conciliaire est hérétique, schismatique (comme Mgr Lefebvre l'a dit de nombreuses fois), il est impossible - "et par définition", comme dit Madiran - qu'il soit vrai pape de l'Église catholique. Un homme peut être en même temps, par exemple, avocat et prêtre. Mais un catholique ne peut pas être en même temps franc-maçon et catholique.

De même, Jean-Paul II ne peut pas être en même temps chef de l'église conciliaire et chef de l'Église Catholique. S'il était vraiment chef de l'Église catholique, son premier devoir serait de condamner les erreurs de l'église conciliaire - comme le vrai Pape Léon X a accompli son devoir en condamnant Luther.

Ainsi que le pressentait Madiran quand il écrivait) : "Il va y avoir, si Paul VI ne se dégage pas, un inévitable choc en retour", c'est le choc qui se serait produit si, au XVII^e siècle, les chrétiens n'avaient pas fait le bon choix entre l'Église catholique et l'église protestante. Il nous faut choisir entre l'Église catholique et l'église conciliaire.

Il est fort bien de traiter les chefs de l'église conciliaire de libéraux, mais c'est du libéralisme que de vouloir concilier Église Catholique et église conciliaire, car nul ne peut servir deux maîtres.

Annexe 2

Mgr Gaume, Le Traité du Saint Esprit, Tome I, pages 86-90.

Des quatre vérités qui forment la base de cet ouvrage, trois sont désormais constatées : deux esprits opposés se disputent l'empire de la création, il y a un monde surnaturel, et ce monde se divise en un bon et en un mauvais.

Les **deux esprits** sont : d'une part, le Saint-Esprit, l'esprit de Dieu, esprit de lumière, d'amour et de sainteté ayant à ses ordres des légions d'anges, appelés par saint Paul *Esprits administrateurs envoyés en mission, pour prendre soin des élus* (Hebr., I, 14) ; d'autre part, Lucifer ou Satan, l'archange déchu, esprit de ténèbres, de haine et de malice commandant à une armée d'esprits pervers, sans cesse occupés à faire de l'homme le complice de leur révolte, pour en faire le compagnon de leurs supplices (*Eph.*, VI, 11, 12).

Dans un travail où il sera constamment question des agents surnaturels, il était indispensable d'établir, avant tout, ces **dogmes fondamentaux**, sur lesquels repose d'ailleurs **la vraie philosophie de l'histoire**.

Il en reste un quatrième : **La double influence du monde supérieur – le bon et le mauvais et – sur le monde inférieur**. Nous l'avons déjà indiquée, mais une indication ne suffit pas. L'étude approfondie de cette double influence, de ses caractères et de son étendue est un des éléments nécessaires de l'histoire du Saint-Esprit. Comme, en peinture, l'étude de l'ombre est indispensable à l'étude de la lumière, ainsi, dans la philosophie chrétienne, la connaissance de la rédemption ne peut être séparée de celle de la chute.

Or, la certitude de ce nouveau dogme est affirmée par un fait lumineux comme le soleil, palpable comme la matière, intime comme la conscience : nous avons nommé l'existence de la Cité du bien et de la Cité du mal. « Deux amours, dit saint Augustin, ont fait deux cités » :

“ Les deux esprits opposés, avec les forces dont ils disposent, ne sont pas demeurés oisifs dans les régions inaccessibles du monde supérieur. Leur présence dans le monde inférieur est permanente. S'ils restent invisibles en eux-mêmes, leurs oeuvres sont palpables. Telle est leur influence que chacun d'eux a fait un monde – ou, pour reprendre le mot du grand docteur – une cité à son image. Aussi visibles que la lumière, aussi anciennes que le monde, aussi étendues que le genre humain, aussi opposées entre elles que le jour et la nuit, ces deux cités désignent comme étant leurs auteurs respectifs deux esprits essentiellement différents. Ces deux cités sont la Cité du bien et la Cité du mal. Pour les connaître, il faut avant tout les considérer en elles-mêmes.

Développement de l'homme, composé d'un corps et d'une âme, toute société présente un côté palpable et un côté spirituel. Dans la Cité du bien comme dans la Cité du mal, le côté palpable et visible, c'est la réunion des hommes dont elles se composent. Sous le nom de bons et de méchants, ou, comme dit l'Écriture, d'enfants de Dieu et d'enfants des hommes, les citoyens de ces deux cités existent depuis l'origine des temps, ils se révèlent à chaque page de l'histoire. Nous les voyons, nous les coudoyons, nous comptons parmi les uns ou parmi les autres. Prouver ce fait serait

superflu. Personne, d'ailleurs, ne le conteste, si ce n'est le sauvage civilisé, assez abruti pour nier la distinction du bien et du mal ; mais la négation de la brute ne compte pas.

Le côté invisible des deux cités, c'est **l'esprit qui les anime**. Nous entendons par là les fondateurs et les gouverneurs de l'une ou de l'autre, par conséquent, l'action réelle, permanente et universelle du monde supérieur sur le monde inférieur, du monde des esprits sur le monde des corps.

Des deux cités, l'une s'appelle la Cité du bien. La raison en est que son fondateur et son roi, c'est l'Esprit du bien ; ses gouverneurs et ses gardiens, les bons anges ; ses citoyens, tous les hommes qui travaillent à leur déification, conformément au plan tracé par Dieu lui-même. Cette cité est l'ordre universel. Elle est l'ordre, parce qu'elle prend pour règle de ses volontés la volonté même de Dieu, ordre souverain. Elle est l'ordre, parce que sa pensée coordonnant le fini à l'infini, le présent à l'avenir, elle tend à l'éternité, objet de tous ses efforts et de toutes ses aspirations. Or, l'éternité, c'est l'ordre ou le repos immuable des êtres dans leur centre. Elle est l'ordre universel, parce que dans cette cité tout est à sa place : Dieu en haut et l'homme en bas.

Cette cité est **le Catholicisme**. Immense et glorieuse famille, née avec le temps, composée des anges et des fidèles de tous les siècles et dont les membres aujourd'hui séparés, mais non désunis, forment l'Église de la terre, l'Église du Purgatoire, l'Église du Ciel, jusqu'au jour où, se confondant dans un embrassement fraternel, ces trois Églises ne formeront plus qu'une Église éternellement triomphante.

L'autre est la Cité du mal. On la nomme ainsi, parce que son fondateur et son roi, c'est l'Esprit du mal ; ses gouverneurs, les anges déchus ; ses citoyens, tous les hommes qui travaillent à leur prétendue déification, conformément aux règles données par Satan. Cette cité est le désordre, **le désordre universel**. Elle est le désordre, parce qu'elle se prend elle-même pour règle, sans tenir compte de la volonté de Dieu. Elle est le désordre, parce que, brisant dans sa pensée les rapports entre le fini et l'infini, entre le présent et l'avenir, elle se concentre dans les limites du temps, dont les jouissances forment l'unique objet de ses aspirations et de ses travaux. Elle est le désordre universel, parce que rien n'y est à sa place : L'homme en haut, Dieu en bas.

Cette cité est **le Satanisme**. Immense et hideuse famille, née de la révolte angélique, composée des démons et des méchants de tous les pays et de tous les siècles, toujours en fièvre de liberté, et toujours esclave, toujours cherchant le bonheur et toujours malheureuse, jusqu'au jour où le dernier coup de tonnerre de la colère divine la fera rentrer violemment dans l'ordre, en la précipitant tout entière dans les abîmes brûlants de l'éternité. Là, pour n'avoir pas voulu glorifier l'éternel amour, elle glorifiera l'inexorable justice.

On le voit, **comme il n'y a pas trois esprits, il n'y a pas trois cités, il n'y en a que deux** ; et ces deux cités embrassent le monde inférieur et le monde supérieur, le temps et l'éternité. De là, pour chaque créature intelligente, ange ou homme, **l'impitoyable alternative d'appartenir à l'une ou à l'autre, en deçà et au delà du tombeau**. « Quoi qu'il fasse, nous crient d'une voix infatigable la raison, l'expérience et la foi, l'homme vit nécessairement sous l'empire du Saint-Esprit, ou sous l'empire de Satan. Bon gré, mal gré, il est citoyen de la Cité du bien, ou citoyen de la Cité du mal. »